INSCRIPTIONS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2023/2024

*Ecole Publique des Platanes de SAINT SELVE*

\*\*\*

DOSSIER A RETOURNER **COMPLET** AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDEE SANS UN DOSSIER COMPLET

**Avant le 30 Avril 2023 dernier délai**

Inscription à l’école

**Fournir impérativement les pièces suivantes :**

☐ Copie des pages parents/enfant du livret de famille ou extrait d’acte de naissance de l’enfant (‑ de 3 mois)

☐ Justificatif de domicile (- de 3 mois) ex. : facture de téléphone, d’eau, quittance de loyer

Inscription au Périscolaire et ALSH

**Fournir impérativement les pièces suivantes :**

☐ Certificat médical de contre-indication à la pratique des activités physique si nécessaire

☐ Fiche sanitaire (complétée recto-verso)

☐ Copie carnet de santé ou document attestant que l’enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge

☐ Fiche de renseignement service enfance jeunesse.

**MAIRIE DE SAINT SELVE**

ATTESTATION D’ADMISSION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE : 2023-2024

|  |
| --- |
| **ELEVE** |
| Nom :  Prénom :  Date de naissance :  Sexe :  Classe :  Adresse :  E-mail : |

**IMPORTANT** :

La Directrice de l’école recevra les familles le 1er, le 5, le 12, le 15 ou le 22 juin à 18h.

Pour une première admission à l’école de St Selve (Petite Section ou changement d’école), vous devez, munis de cette fiche et du carnet de santé de l’enfant, vous présenter à l’école, lors du créneau choisi, pour procéder à l'admission définitive.  
  
Pour tout besoin d’informations et pour convenir de la date de rendez-vous avec elle (parmi celles proposées plus haut), vous pouvez contacter la directrice de l’école :

Christine Blaviel

Ecole "Les Platanes"

Tél: 05 56 20 27 19

Mail école : e.stselve@ac-bordeaux.fr

Visa des parents, Visa de Madame le Maire,

Nathalie BURTIN DAUZAN